



Accident circulation

Par **helene 69**, le **12/09/2019** à **11:17**

Bonjour un sinistre non responsable de septembre 2017 ,avec Arrêt de travail jusqu'a février 2018 expertises médicales faite en mai 2019 à ce jour toujours pas reçu proposition définitive reçu 3 acomptes provisionnelles merci

Par **Chaber**, le **12/09/2019** à **11:41**

Bonjour

Avous lire je comprends que vous êtes seul face à l'assureur. Sans responsabilité aucune vous avez droit d'être indemnisé de tous vos préjudices selon la loi Badinter. LRAR à l'assureur lui rappelant ses obligations légales. Avez-vous copie du rapport d'expertise après consolidation?

Etudiez bien la proposition. Les assureurs ont tendance à proposer des fourchettes basses

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2677><https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2677>